

De l'urgence de « sanctuariser » l'aide au développement

Nous, associations de la société civile de la Région Grand Est, impliquées dans des démarches d'aide au développement dans les pays sahéliens suivants (Burkina Faso, Mali et Niger), tenons à faire savoir nos inquiétudes quant à la suspension des aides publiques au développement depuis novembre 2022 pour le Mali et le 7 août 2023 pour le Burkina Faso et le Niger par le gouvernement français, suivie par les Collectivités territoriales et certaines Agences ou bailleurs.

Cet état de fait impacte fortement les petites associations et nous tenons à ouvrir un dialogue sur cette délicate question.

Cette interruption pénalise :

- En premier lieu les populations locales qui sont parmi les plus affectées par le changement climatique et par de violents conflits dont elles ne sont pas responsables... près de 2,5 millions de personnes déplacées et 7.5 millions de personnes en grave insécurité alimentaire dans la sous-région ;
- Elle pénalise aussi des Associations de solidarité internationale et des Collectivités en Région GRAND EST qui nouent depuis des années des relations d'amitié et de confiance, des coopérations culturelles, éducatives avec la Société Civile des pays sahéliens et voient de ce fait leurs capacités d'action et leurs relations se réduire

Il semble qu'un dialogue, porté par Coordination Sud, s'ouvre sur les thématiques suivantes : santé, eau, démocratie, genre et éducation. Il est urgent que tous les bailleurs suivent ces évolutions.

Par ailleurs, certaines actions de nos partenaires européens persistent (dont voici quelques exemples) :

- la coopération danoise
- la coopération monégasque
- la coopération luxembourgeoise
- la coopération allemande
- la coopération belge.

Il nous semble donc essentiel de revenir à des engagements qui ne fassent pas de l'APD (Aide publique au développement) un outil de pression dans le jeu diplomatique international, mais qu'elle redevienne une contribution à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, telle que définie dans la charte internationale des droits de l'homme ratifiée par la France.

Ces contributions participent aux réponses à apporter face aux vulnérabilités et aux effets du changement climatique comme le prévoit la loi du 4 août 2021 adoptée alors à l'unanimité des deux assemblées françaises.

Si l'on peut comprendre que dans la situation géopolitique actuelle les aides d'Etat à Etat soient bloquées, il est essentiel à nos yeux de préserver les circuits horizontaux de coopération qui associent les sociétés civiles organisées du Nord et du Sud.

Jusqu'à présent, les relations entre les associations et les populations locales sont restées très satisfaisantes et doivent être préservées.

En conséquence, nous demandons une reprise du dialogue sur les soutiens aux projets portés par nos associations et nos collectivités :

- Aides au financement de nos actions dans ces pays,
- Reprise de nos relations avec nos partenaires et les populations démunies.

SIGNATAIRES (Présidents d'association)

- Pascale BASTIEN-KERE : Association pour le développement de Loanga (54)
- Bénédicte et Hado YOUMA : Association pour le développement du village de Yaongo (54)
- Edith PICHARD : MIL-ECOLE (57)
- Claudine BERTRAND : GREF (54)
- Josette DEFRANOUX : Burkina Entraide (51)
- Chantal KERE : Burkina Santé (51)
- Gérard BACH : ETINCEL'ENSEMBLE (57)
- Dominique MORLOT : Josiane MADELAINE : : Comité de jumelage Thionville-Gao (57)
- Françoise et Knut RIEBEL : Amitiés HOFHEIM/TENKODOGO (Allemagne)
- Gaelle NOUGAREDE: Movement France / P3 (54)
- Sabine BERTRAND : peuples solidaires BF (54)
- Modeste TIEMDEBEOGO : Coordination d'Acteurs et d'Associations Africaines de Nancy (54)
- Carole FORTIN : AQUASSISTANCE
- Jean-Yves CHIARA : Association de Parrainage Pour l'Éducation et la Liberté (55)
- Marie Claude GARZA : FASSOL
- Fanny PRESSON : EssorBABurkina (55)